

ENQUETE PUBLIQUE

Du 13 novembre au 20 décembre 2023.

PERMIS D'URBANISATION AVEC CRÉATION DE VOIRIE COMMUNALE

**Modification/création de la voirie communale.**

**Application du décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014.**

Réf. : PUR 01-2023.

Le Collège Communal de BRUGELETTE a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une enquête publique est ouverte, relative à l'urbanisation de quatre parcelles sises rue d'Anvers à 7940 Brugelette : DIV1, section A n°186E, 186F, 370S3 et DIV4, section B n°136A.

Le demandeur est EEVOO SPRL, sise à 8540 Deerlijk, De Cassinastraat, n°20.

**Le projet consiste notamment en la création de 15 lots pour des maisons unifamiliales avec création de voiries.**

**L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D. IV.41 et. R VI.40 & 1er 7° du Code du Développement territorial.**

**Date d'affichage : le 6 novembre 2023.**

**Tout intéressé peut formuler ses observations du 13 novembre au 20 décembre 2023 auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête.**

- **Soit par écrit en recommandé à l'adresse : commune de Brugelette - Grand Place, n°2a à 7940 Brugelette.**
- **Soit par mail à l'adresse suivante : [urba-envir@brugelette.be](mailto:urba-envir@brugelette.be) en reprenant toutes vos coordonnées.**
- **Soit de se présenter à l'effet d'y communiquer leurs observations au délégué de l'Administration au service de l'urbanisme de la Commune de BRUGELETTE **uniquement sur rendez-vous (068/45.73.10).****
- **Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés, les envois par courrier électroniques sont identifiés et reprennent les coordonnées complètes de son auteur.**

**LE DOSSIER est disponible par mail et si cela n'est techniquement pas possible, il est consultable à l'Administration communale, uniquement sur rendez-vous 48h à l'avance.**

**L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Conseil communal.**

Brugelette, le 30 octobre 2023

La Directrice générale,

K. KOWALSKA

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,



Le Bourgmestre,

A. DESMARLIERES